## MAILS & E-DRIVE NON PROFESSIONNELS: DANGERS!

A la suite du Conseil de l'Ordre du 12 mai 2025 et de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de PARIS le 24 janvier 2025 (RG n° 21/10238), publié sur le site de la Cour de cassation (<a href="https://www.courdecassation.fr/decision/679481530175ed452fca58ec">https://www.courdecassation.fr/decision/679481530175ed452fca58ec</a>), votre attention est attirée sur les risques d'utilisation d'une messagerie non professionnelle, à savoir :

- Risque d'atteinte au secret professionnel et à la confidentialité des correspondances par le stockage de données sur des messageries ou des e-drive permettant à l'hébergeur d'avoir accès aux informations échangées ou conservées, alors que nous sommes tenus au secret professionnel et au secret de l'instruction.
- Risque de suppression brutale des comptes mails et e-drive, sans possibilité de récupération des données, alors qu'il nous incombe une obligation de conservation des données notamment en matière de Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou d'action en responsabilité;
- Risque de dénonciations et de poursuites à l'étranger en cas d'utilisation de serveurs ou messageries hors de France ou de l'Union Européenne ;

C'est pourquoi, il est conseillé de vérifier les conditions dans lesquelles les données de nos dossiers sont sécurisées et conservées dans les messageries mails et e-drive que nous utilisons.

En cas de doutes ou besoin, il est possible de recourir aux outils proposés par le Conseil National des Barreaux sur la plateforme <a href="https://www.cnb.avocat.fr/fr/espace-avocat">https://www.cnb.avocat.fr/fr/espace-avocat</a>, à savoir notamment :

- ➤ Une messagerie sécurisée « prénom.nom@avocat.fr » pour 50 Go de stockage et un coût pris en charge par le Conseil National des Barreaux ;
- ➤ Un e-drive du CNB pour 50 Go de stockage et un coût de 26.40 € HT/an;
- ➤ Un site de partage du CNB, dont le coût pris en charge par le Conseil National des Barreaux ;
- Le site « e-acte » du CNB pour les signatures électroniques des actes sous seing privé.

Des formations seront prochainement dispensées.

Thierry VOITELLIER et Marilyne SECCI Membres du Conseil de l'Ordre Co-présidents de la commission communication